



Loi Carrez

Objectifs : Définir les responsabilités du vendeur et de l'opérateur. Comprendre la Loi Carrez et ses répercussions dans les transactions immobilières. Acquérir les différentes notions de surfaces dans le bâtiment. Connaître le matériel de mesurage existant. Apprendre à mesurer des surfaces sur le terrain. Apprendre à rédiger un rapport de mesurage.	Personnes concernées Toute personne ayant souhaitant acquérir les connaissances sur la loi Carrez.
PROGRAMME	Pré requis : Aucun.
DEFINITIONS ET VOCABULAIRE Partie privative, surface habitable Identification des natures de surfaces : la SHOB, la SHON, surface utile, surface habitable, Loi Boutin et superficie, quel type de surface retenir ?	PEDAGOGIE
LA LOI ET TEXTES D'APPLICATION Loi du 10 juillet 1965 modifiée Décret du 17 mars 1967 modifié Loi du 18 décembre 1996 (loi Carrez) – Décret du 23 mai 1997, présentation de la loi, commentaires, sanctions, risques pour le vendeur et l'acheteur	Le Formateur Spécialiste immobilier.
LA COPROPRRIETE Le règlement de copropriété L'assemblée des copropriétaires Application de la loi SRU à la copropriété	Méthodes pédagogiques Apports théoriques et exercices pratiques sur des cas concrets. Echanges d'expériences. Remise d'un support de synthèse. Diffusion de Power Point.
METHODES DE MESURAGE Lecture des pièces écrites et des plans Rappel de géométrie Identification des natures de surfaces, la SHOB, la SHON Mesurage des superficies, matériel de mesurage	Modalités d'évaluation de la formation Attestation de formation ; évaluation des acquis à l'issue de la formation. Tests de contrôle des connaissances à l'aide de QCM.
LE RAPPORT LOI CARREZ Réalisation d'un rapport, avec exercices de mesurages et de calculs Détermination de la superficie du lot ou de la fraction de lot de copropriété Techniques de calcul pour des cas complexes	Intra Entreprise Lieu de formation : dans la ville de votre choix.
ATTESTATION LOI BOUTIN Réalisation d'un rapport, avec exercices de mesurages et de calculs	Inter Entreprises à Paris, Lyon, Lille, Lisieux Tarif par personne.
OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DES ACTEURS L'information de l'acquéreur La responsabilité du copropriétaire Les sanctions	1 jour 650 € H.T.
	Réf : BTP174

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations BTP partout en France

Formation *Loi Carrez*

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : contact@proformalys.com - Fax : 01 48 74 39 98
Toutes les formations BTP de notre organisme de formation sur www.proformalys.com